

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JUILLET 2022

### PROCES VERBAL DES DEBATS DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt et deux et le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Christophe CONTASTIN, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Marie-Ange GRONDIN, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Julie FERNANDEZ, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Catherine HARTMANN, *qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA*  
Madame Delphine PERRET, *qui a donné procuration à Madame Géraldine BREUIL*  
Monsieur Alexandre MICHEL, *qui a donné procuration à Monsieur Alain VULTAGGIO*  
Madame Nadia ARCHIMBAUD, *qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA*  
Madame Sylvie ALMO-BOOT, *qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL*  
Monsieur Joel PASSEMARD, *qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI*  
Monsieur Hervé ROUSSINET, *qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ*  
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, *qui a donné procuration à Monsieur Serge GILLI*  
Madame Marie-Joelle SALEM, *qui a donné procuration à Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA*  
Monsieur Cédric SANTUCCI, *qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER*  
Monsieur Daniel DAVOINE, *qui a donné procuration à Madame Danielle RIGNAC*

Absent excusé : M. Christophe LEFEVRE, Conseiller municipal

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

**Eddy VALADIER** : Je vous propose de désigner Madame Marie-Ange GRONDIN comme secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal des débats du mardi 31 mai 2022

**Eddy VALADIER** : Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai. Appelle-t-il des remarques de votre part ? Pas de remarque ?

Je le soumets au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Evidemment, si certaines délibérations vous concernent en propre, vous n'oubliez pas de ne pas participer au vote et de le signaler pour que l'administration puisse en prendre note.

Vous avez reçu l'ordre du jour de ce Conseil Municipal du 5 juillet. Je vous propose, si vous l'acceptez, de rajouter une délibération qui portera le numéro 20 et qui modifie l'autorisation de programme et les crédits de paiement du budget 2022 pour l'opération de réaménagement urbain de la place Jean-Jaurès et des rues adjacentes. Evidemment, si vous le souhaitez, on pourra faire une suspension de séance pour que vous puissiez en prendre de connaissance.

Y a-t-il des oppositions pour ce rajout de délibération ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

A cet ordre du jour était adjoint une courte note de synthèse que chacune et chacun d'entre vous avez sans aucun doute pu consulter.

Je vous propose de démarrer par la délibération numéro 1, tout à fait classique, qui concerne les informations du Conseil Municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les élus délégués.

#### **1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par M. le Maire**

**Eddy VALADIER** : L'une de ces décisions appelle des remarques ou des demandes de précision ? Rien.

Je soumets au vote. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **L'ASSEMBLÉE PREND ACTE**

#### **2. Convention d'aménagement du centre ancien dans le cadre du Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL)**

**Géraldine BREUIL** : Bonjour. Il s'agit du CRACL annuel, c'est-à-dire le bilan de la convention de la concession PNRQAD que l'on a avec la SAT, l'aménageur qui fait les travaux notamment sur les îlots du Centre ancien. Comme chaque année, ils nous font un rapport de ce qu'ils ont dépensé et des prévisions à venir pour les années suivantes.

Il s'agit ici d'approuver le CRACL joint en délibération, si vous avez des questions particulières.

**Eddy VALADIER** : Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **3. Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER** : Il s'agit de dédommager M. NORMAND pour la somme de 1 043 € TTC. En effet, lors d'une manifestation taurine de la Ville, une barrière est malencontreusement tombée sur son véhicule.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **4. Recours au contrat d'apprentissage**

**Dominique TUDELA** : Bonsoir. L'apprentissage est une manière de permettre aux jeunes de poursuivre leurs études tout en apprenant en travaillant. C'est pour ça et afin d'aider ces jeunes que la Ville a décidé d'en prendre deux, respectivement au CTM et au service des espaces verts pour un BP paysager qui va durer trois ans et nageur-sauveteur pour préparer un BPJEPS sur un an.

Après, vous avez des conditions, mais ça c'est classique, de contrat de droit privé qui engage l'employeur et le salarié, selon l'âge, la rémunération, etc.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? M. GABRIEL, allez-y !

**Paul GABRIEL** : Merci. Bonsoir à tous.

Une petite précision pour savoir dans le cadre d'emploi, quelle catégorie d'emploi, en fait, A B C si... C'est juste pour savoir, en fait.

**Dominique TUDELA** : C'est des contrats d'apprentissage aussi.

**Paul GABRIEL** : Oui, mais il y a un équivalent dans la grille ou... ?

**Dominique TUDELA** : Oui, mais sauf qu'ils ont une grille quand même bien particulière qui ne tient pas compte du tout des catégories, c'est un contrat de droit privé. Ça n'a aucun rapport avec notre grille droit public. Normalement, ils sont payés, je dirais, dans toutes les entreprises comme dans le public, pareil.

**Paul GABRIEL** : Oui, je sais bien, mais c'est un pourcentage de la rémunération. Dans quel type de mission, en fait, ça allait...

**Eddy VALADIER** : C'est des missions nobles mais relativement basiques de catégorie C. Ils doivent être calés au premier échelon de la catégorie C et en fonction de l'âge, il y a une petite modification.

**Paul GABRIEL** : Je vous remercie.

**Eddy VALADIER** : De rien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **5. Mise à jour du tableau des effectifs – Avancement de grade**

**Dominique TUDELA :** Suite à l'avancement de grade et aux promotions, nous avons supprimé les emplois à temps complet qui, du coup, ne nous ne servent plus pour le moment pour créer des emplois que les salariés vont rejoindre après leur nomination. Vous avez la liste sous les yeux. Je ne vous en fais pas lecture, j'imagine.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Eddy VALADIER :** Des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **6. Créations d'emplois permanents**

**Dominique TUDELA :** Cette délibération tout simplement pour pallier certaines fois à des départs et d'autres fois à des changements de services ou d'emploi pour des agents qui sont déjà dans la commune. Du coup, ça nous fait créer du coup les contrats permanents afin de pouvoir lancer maintenant les appels à candidatures pour les emplois qui le nécessitent.

**Eddy VALADIER :** Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **7. Signature de la convention entre la CAF du Gard et la Ville de Saint-Gilles relative à la communication des rapports de visite de la ville sur la décence des logements**

**Géraldine BREUIL :** C'est le renouvellement de la convention avec la CAF du Gard qui permet à la Ville de Saint-Gilles d'avoir un partenariat privilégié et de communiquer les éléments de visite qui sont faits, soit par les agents de la CAF pour que nous, au sein de la rénovation du centre-ville, on puisse y avoir accès. Soit inversement, lorsque des visites sont réalisées par les agents de la Ville afin que la CAF puisse avoir accès à ces rapports de visite. Puisque quand il y a indécence, il y a la possibilité par cette convention de mettre de côté les APL jusqu'à ce que le propriétaire réalise les travaux permettant la remise en décence des logements. C'est un outil important pour le traitement de l'habitat en centre-ville de Saint-Gilles.

Il est donc proposé de valider à nouveau cette nouvelle convention CAF.

**Eddy VALADIER :** Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **8. Création d'une commission locale dans le Site Patrimonial Remarquable**

**Géraldine BREUIL** : Tel que vous le savez, on a approuvé notre site patrimonial remarquable par arrêté préfectoral du 22 juin 2017. Or, la loi LCAP relative à la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine rend obligatoire à présent la création d'une commission locale dans chaque site patrimonial remarquable. Cette commission a pour but de se réunir annuellement pour vérifier la bonne application du règlement du secteur sauvegardé, mais aussi pour adapter, s'il le fallait parfois, la règle avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est donc nécessaire de créer cette commission.

Cette commission comprend comme membres de droit : le président de la commission, le Préfet, le Directeur régional des affaires culturelles, l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que des noms des membres nommés, donc un tiers de représentants désignés par le Conseil Municipal, un tiers de représentants d'associations ayant pour but la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et un tiers des personnalités qualifiées, un suppléant désigné dans les mêmes conditions si le titulaire ne peut siéger. Les représentants d'associations et les personnalités qualifiées sont désignés par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Il est à savoir que, en tant que membre de droit, le Maire de la ville-siège, le Préfet du département, le DRAC ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France et qu'il faut prévoir un maximum de 15 personnes nommées par délibération. En début de mandat, nous avons nommé un tiers de cette commission en juin 2020. Un tiers de ces personnes avaient déjà été nommés par le premier Conseil Municipal d'installation, donc en faisaient partie moi-même, Frédéric BRUNEL, M. VIDAL, Mme PEREZ, Mme PERRET, M. GARCIA, Mme SALEM, Mme SALAMA, M. GILLI, M. ZUSCHMIDT. Ainsi, il est nécessaire de former les deux autres tiers.

Nous vous proposons dans cette délibération en tant que représentants d'associations ayant pour objet la protection et la promotion du patrimoine de nommer :

- M. Pascal CREPIN qui est Délégué Départemental du Gard à la Fondation du Patrimoine, M. Daniel GIRAUDET en tant que suppléant,
- M. Michel DURAND-ROGER, Président de l'Association d'Histoire et d'Archéologie en tant que titulaire, Mme BOURDEVAT en tant que suppléante.
- M. LAMY, Président de l'association Saint-Gilles ville Fleurie en tant que titulaire. Mme Marie-Claude DAVIGNON en tant que suppléante.
- M. Roland MORSILLO, association Accueil et Traditions.
- M. Lotfi ABDELMOULA, président de l'association au Saint-Gilles Cœur de Ville en tant que titulaire, M. Eric SCHWANDER, association Saint-Gilles Cœur de Ville en tant que suppléant.

Ainsi que les personnes qualifiées, il s'agit de :

- M. Andreas HARTMANN-VIRNICH, professeur des universités d'Aix-Marseille, chercheur au CNRS et historien de l'art, en tant que titulaire, Mme Heike HANSEN, archéologue du bâti en tant que suppléante.
- Maître FRIAUD, notaire de l'office notarial Carré d'Actes en tant que titulaire. M. LOTFI, négociateur immobilier en tant que suppléant.
- M. Nils BRUNET, directeur de l'Agence Française des Chemins de Compostelle en tant que titulaire, M. Sébastien PENARI, chargé de mission de l'Agence Française des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en tant que suppléant.
- Serge Henry à la CAPEB en tant que titulaire, Elise DARE à la CAPEB en tant que suppléante,
- Mme TOULORGE, maître d'ouvrage délégué spécialisé en MH et en loi Malraux en tant que titulaire et M. Christian BESNIER en tant que suppléant.

Je suis arrivée au bout. Je vous demanderais de prendre acte, si vous le voulez bien, de cette composition et de voter favorable cette composition de la commission du secteur sauvegardé.

**Eddy VALADIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **9. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions**

**Géraldine BREUIL** : C'est la délibération habituelle. Il faut savoir qu'entre le 28 avril 2022 et le 25 mai 2022, deux projets ont été réputés éligibles aux dispositifs d'aide aux façades qui s'appliquent sur tout le site du patrimonial remarquable de la Ville de Saint-Gilles.

Ainsi, nous vous proposons de valider les subventions communales et régionales du fait du partenariat que nous avons tissé avec la Région. Un pour un dossier au 18, place de la République. Le montant des travaux était de 1 832 €. La subvention communale à verser est de 274,80 €. Il s'agit d'ailleurs de la maison des Pèlerins qui a été refaite où la Mairie était propriétaire d'une partie et l'autre partie a été rénovée également.

Ainsi que le deuxième dossier qui se situe au 8, avenue François Griffeuille, un dossier de ravalement de façade pour un montant de travaux de 11 800 €, avec une subvention communale de 1 770 € ainsi qu'une subvention régionale de 1 770 € que nous versons au titre de la Région et qui nous sera remboursée.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **10. Actualisation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

**Frédéric BRUNEL** : Vu que cette redevance n'avait pas été actualisée depuis le décret du 27 janvier 1956, l'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance. Il vous est proposé un taux de revalorisation de 44,58 % applicable à la formule de calcul issue du décret.

**Eddy VALADIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **11. Charte de traitement des demandes de raccordement provisoire au réseau d'électricité dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans le Gard entre l'État, Enedis et la Ville de Saint-Gilles**

**Frédéric BRUNEL** : Afin de lutter contre la cabanisation sur le territoire communal, la Préfecture du Gard a proposé à la Ville de signer une charte entre l'État, la Commune et Enedis pour le traitement de demandes des raccords provisoires. Pour lutter contre la construction illicite qu'on appelle la cabanisation, chaque fois qu'Enedis, le concessionnaire, aura une demande de raccordement provisoire, la Ville en sera informée et aura 72h pour se prononcer.

Ce qui aidera aussi la protection des personnes de l'environnement et le respect des règles de l'urbanisme.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Oui, M. GABRIEL, je vous cède la parole.

**Paul GABRIEL** : Merci, M. le Maire.

Juste pour savoir si vous aviez un état de la cabanisation justement sur le territoire de la commune ou si c'est vraiment par précaution, en anticipation de quelque chose ou...

**Eddy VALADIER** : M. BRUNEL complétera. Mais toutes les infractions qui sont constatées par notre police municipale, par notre service urbanisme ou qui font l'objet de signalement à la Ville sont traitées. Il y en a deux sortes, soit la construction supposée illicite est régularisable, on demande au pétitionnaire de déposer le dossier pour régulariser la situation. Soit la situation n'est pas régularisable, un rapport d'information puis d'infraction est établi par nos services, et transmis à Monsieur le Procureur de la République qui poursuit dans des délais que la Ville ne maîtrise pas. Mais c'est fait systématiquement, effectivement.

Pas d'autre question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **I2. Régularisation foncière - Impasse Bel-Air**

**Frédéric BRUNEL** : L'indivision CERICOLA a sollicité la Commune pour procéder à la régularisation foncière liée à l'empiètement sur le domaine privé de la Commune du bâtiment leur appartenant situé impasse Bel-Air. C'est un empiètement de 7 m<sup>2</sup>. Les Domaines consultés à cet effet ont estimé la valeur vénale à 1 000 €.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **I3. Aménagement du Chemin du Vin : Dissimulation du réseau d'éclairage public – complément**

**Frédéric BRUNEL** : Pour le complément dans le cadre des travaux d'aménagement du Chemin du Vin, la Ville de Saint-Gilles a décidé de mettre en discrétion ses réseaux d'éclairage public. Le SMEG a évalué approximativement les travaux à 93 600 € TTC et le coût prévisionnel des études s'élève à 842,40 €.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **I4. Consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Holding SOPREMA SA en vue de la création d'une usine de fabrication de panneaux en polyuréthane, sur la Commune de Saint-Gilles**

**Frédéric BRUNEL** : Considérant l'arrêté préfectoral du 14 avril 2022 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le

HOLDING SOPREMA S.A. en vue de la création d'une usine de fabrication de panneaux en polyuréthane sur la Commune de Saint-Gilles ZAC Mitra qui s'est déroulée du 9 mai au 9 juin 2022, la Commune a décidé de donner un avis favorable.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **15. Règlement de fonctionnement de l'EAJE « Les Canailous »**

**Dominique TUDELA** : Le règlement de fonctionnement d'une crèche est un document qui vit. Et à chaque fois qu'on le modifie, bien évidemment, nous devons le passer en Conseil Municipal. Je vais aller droit au but et vous dire les trois items qui changent et notamment un qui est dû à la loi du 30 août 2021. Je vais les prendre dans l'ordre de mon document.

Premièrement, ce sont les horaires d'ouverture. Avant, nous ouvrions à 7h et là, on passe à 7h30 puisque pour obtenir le maximum de la PSU qui est la subvention attribuée par la CAF, il faut qu'on ait un minimum de 15 enfants dès la première heure, ce que nous n'avons pas en ouvrant à 7h puisqu'on a entre deux et trois enfants et encore. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait une enquête sur les nouveaux qui vont intégrer la crèche et notamment les anciens qui restent pour septembre. Et, en effet, on a décidé, comme il y avait très peu de familles, de passer à 7h30. On optimise notre PSU et dans le même temps, en termes d'effectifs aussi, ça évite de faire venir deux personnes pour un ou deux enfants à 7h. Ça, c'est le premier point.

La tarification horaire, sur la base des heures réelles de fréquentation, jusqu'à aujourd'hui, nous faisons le lissage mensuel. Ça ne reflétait pas ce qu'avaient consommé réellement les familles. On n'était pas en adéquation avec la fréquentation réelle, ce qui nous pénalisait également quand on avait des contrôles de la CAF pour recevoir ces subventions. Là, en accord en plus avec les familles qui préfèrent payer vraiment ce qu'ils ont consommé au mois le mois, nous allons faire une facturation réelle sur ce qui a été réservé, donc ce qui sera in fine payé.

Et pour finir, là, c'est suite à la loi du 30 août 2021 qui nous donne la possibilité d'embaucher un référent santé pour l'accueil inclusif, un référent infirmier. Je pense qu'on l'avait déjà passé au Conseil précédent pour l'embauche de cet infirmier à raison de 7 heures hebdomadaires. Nous avons lancé un appel à candidatures pour notamment, on a consulté les cabinets d'infirmiers libéraux de la Ville. On va voir si on va avoir des réponses. Voilà, donc ça commencerait idéalement en septembre.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme TUDELA. Y a-t-il des questions ? Des demandes de précision ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **16. Création d'un centre de santé – Demande de subvention auprès de la Région Occitanie**

**Eddy VALADIER** : Il s'agit là de solliciter la Région à hauteur de 83 700 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **17. Dotation Politique de la Ville 2022 – Demande de subvention**

**Eddy VALADIER** : Il s'agit de la même mais cette fois-ci pour solliciter l'État à hauteur de 139 500 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **18. Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2022**

**Eddy VALADIER** : Vous avez sept subventions qui vous sont proposées de valider pour l'association T'ES IN T'ES BAT, AIDAR, pour le CIDFF, pour les Petits Débrouillards, pour l'association Samuel Vincent, pour la Mission locale jeune et pour l'association La Croisée. Le tout étant attribué la somme non négligeable de 109 800 €.

Y a-t-il des questions ? Des demandes de précision assez classiques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **19. Association « ETO 30 » – Demande de subvention**

**Alain VULTAGGIO** : Cette association compte installer un camp de reconstitution historique sur Saint-Gilles le 1<sup>er</sup> novembre 2022, à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie. Elle nous sollicite pour obtenir une subvention d'un montant de 250 €.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **20. Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le budget 2022**

**Eddy VALADIER** : Il s'agit d'un sujet que vous connaissez qui concerne le réaménagement de la place Jean-Jaurès et des rues adjacentes. Il vous est proposé de modifier l'autorisation de programme et de crédits pour le budget de cette année et de le porter à 3 millions d'euros. L'évaluation qui était de 2,7 millions d'euros à la fin de l'année est de 3 millions d'euros cinq ou six mois plus tard, ce qui fait quand même 12 ou 13 % de plus. C'est lié à l'inflation.

Il vous est proposé de modifier cette autorisation de programme sachant que la Ville envisage de démarrer les travaux au mois de septembre. Je crois qu'il y a une commission achat qui doit se réunir en fin de semaine pour choisir les entreprises, le 8 me dit notre directeur général de service.

Y a-t-il des demandes de précisions ? Allez-y !

**Paul GABRIEL:** Merci, M. le Maire. Vous rappelez effectivement, l'inflation que tout le monde subit et y compris les collectivités est importante. Ma question était de savoir si vous alliez demander aussi une augmentation des subventions de nos partenaires financiers pour qu'ils puissent nous accompagner dans cette opération.

**Eddy VALADIER :** Dans cette opération ou dans d'autres ?

**Paul GABRIEL:** Ou dans d'autres effectivement mais dans la délibération concernée.

**Eddy VALADIER :** Vous connaissez notre entrain à ne pas oublier de solliciter nos partenaires, donc on va rester sur le même champ.

Comme vous le savez, les décisions d'aide financière acquises ne sont pas modifiables lorsque le montant est le seul paramètre qui change. Lorsqu'on change de périmètres, si on agrandit les périmètres, on peut demander des compléments de subvention. Mais lorsque le coût varie, vous le savez, il n'y a pas de possibilité de modifier, que ce soient les aides de l'État en l'occurrence ou de l'Agglomération. Effectivement, c'est 300 000 € qui seront à pleine charge pour la Ville. Et je crains que nous ayons à le constater sur d'autres opérations.

Effectivement, c'est un sujet qui préoccupe toutes les collectivités. On a un séminaire des maires à l'Agglomération ce vendredi. Ce matin, il y avait un comité de direction dans cette salle du Conseil Municipal qui a évoqué ce sujet. Cette situation d'une inflation que je considère personnellement comme non raisonnable est effectivement une inquiétude que chaque collectivité partage. Le coût du papier, c'est 38 % d'augmentation. Le syndicat mixte d'électrification du Gard nous a écrit il y a quinze jours pour nous signaler d'une possible hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 250 % de l'énergie pour les bâtiments publics, de 150 % pour l'éclairage public. Je céderais la parole à notre directeur général des services. Mais comme vous le savez, il me donnerait une litanie de domaines ou de sujets sur lesquels nous avons difficulté à maîtriser la situation même si nos équipes s'emploient à chaque fois que nous avons une demande d'avenants pour modifier le montant d'un marché, demande aux entreprises de nous justifier les raisons et de nous fournir les éléments. C'est-à-dire que les entreprises qui peuvent nous écrire en disant : « Voilà, j'ai un marché X, je vous demande 10 % d'augmentation ». Ce n'est pas quelque chose que nos services actent parce que la demande est faite. On demande des justifications. Mais bon, à n'en pas douter, l'année 2022 ne sera pas facile et l'année 2023, si aucune mesure gouvernementale n'est prise en faveur des collectivités, va être difficile. D'autant que, même si c'était tout à fait légitime, l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, ça implique par exemple pour la Ville 350 000 € de dépenses supplémentaires qui se rajoutent à la valorisation légitime aussi des catégories C au mois de janvier ou de février, etc.

Les dépenses courent mais nous sommes vigilants. On est déjà en train d'essayer de voir dans quel domaine on peut encore faire des économies, quel domaine on peut aborder d'une autre manière. Mais oui, c'est un sujet qui nous préoccupe.

Sur cette délibération ? Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Ce Conseil municipal d'avant-saison estivale est donc terminé. Nous nous retrouverons normalement le 27 septembre. D'ici là, je vous souhaite à chacune et à chacun... La séance du Conseil Municipal est close à 19h40.

Eddy VALADIER

Marie Ange GRONDIN

Maire de Saint-Gilles

Secrétaire